

# AGRICA & vous

POUR ASSURER VOTRE PROTECTION, NOUS SOMMES PLUS QUE COMPLÉMENTAIRE



*Michel,  
en retraite  
progressive,  
et son épouse.*

RETRAITE PROGRESSIVE

## À la fois salarié et retraité



PRÉVENTION

## Comment AGRICA s'implique à vos côtés ?

# AGRICA vous répond

## Est-ce possible de recevoir AGRICA & Vous par mail ?

Oui, vous pouvez vous abonner à la version électronique et recevoir le magazine dans votre boîte mail. Consultable en version flipbook, vous bénéficiez également des bonus en ligne (vidéos, photos, liens, etc.). Pour cela, il suffit de nous envoyer un courrier en précisant votre souhait de recevoir AGRICA & Vous par mail plutôt qu'en papier. Votre demande sera prise en compte lors du numéro suivant.

**Groupe AGRICA**  
**Rédaction AGRICA & Vous**  
**21 rue de la Bienfaisance**  
**75382 Paris Cedex 08**

## Quelles sont les démarches pour déclarer un décès ?

Famille ou employeur de la personne décédée, vous pouvez déclarer un décès auprès du Groupe AGRICA, en appelant le 01 71 21 19 19 ou en nous envoyant directement un avis de décès. Vous recevrez en retour, par courrier, un dossier avec les pièces justificatives demandées. Après étude de votre dossier et réception des pièces, nous procédons au paiement de la prestation : capital décès, rente de conjoint, rente d'éducation ou indemnités obsèques, selon le contrat de la personne décédée.



## Minoration/Décote : quelle différence pour la retraite ?

Si vous avez atteint l'âge légal de la retraite (entre 60 et 62 ans suivant votre année de naissance) et n'avez pas cotisé le nombre de trimestres requis (tous régimes confondus), vous pouvez liquider votre retraite mais le montant de votre pension sera réduit. Une **décote** est en effet appliquée de façon définitive, sur votre retraite de base et complémentaire.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les salariés de plus de 57 ans qui prendront leur retraite pourront être soumis à des coefficients de **minoration** ou de majoration. Si vous partez à 62 ans, âge légal, votre pension complémentaire sera minorée de 10 % pendant les 3 premières années, dans la limite d'âge de 67 ans, même si vous remplissez les conditions du taux plein auprès du régime de base.



**Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur**  
[www.groupagricra.com](http://www.groupagricra.com)



### LA PAROLE EST À VOUS !

Faites-nous part de vos réactions et questions  
**Par courrier à cette adresse : AGRICA & Vous –**  
21 rue de la Bienfaisance – 75008 Paris



## Des solutions sur mesure en matière de prévention

par **Guy Château**,  
Président de **GROUPE AGRICA**

« Il vaut mieux prévenir que guérir ». Cet adage, mille fois entendu, est pourtant plus que jamais d'actualité. L'évolution des modes de vie et de l'organisation du travail, l'allongement de l'espérance de vie ont conduit à l'émergence de nouvelles problématiques et de nouveaux besoins en matière de prévention.

Pour y répondre, les équipes d'AGRICA ont développé des solutions sur mesure tant pour les entreprises et leurs salariés que pour les retraités. Vous retrouverez dans le dossier central la présentation de tous les dispositifs proposés et les informations pratiques pour en bénéficier.

Autre sujet à la Une : les nouvelles règles en matière de retraite complémentaire suite à la dernière réforme. Vous vous interrogez sur les modalités de votre prochain départ à la retraite ? *AGRICA & Vous* décrypte dans ce numéro les conditions de la retraite anticipée pour carrière longue et vous fait partager le témoignage d'un salarié qui a fait le choix de la retraite progressive.

Les moments difficiles de l'existence sont aussi ceux pendant lesquels vous pouvez compter sur le soutien des équipes d'AGRICA.

Vous découvrirez ainsi le témoignage d'une famille ayant participé à un séminaire d'accompagnement du deuil. Tout au long de l'année, des séminaires sont proposés par l'action sociale pour vous aider à faire face à la perte d'un proche.

Bonne lecture !



**RETROUVEZ  
VOTRE MAGAZINE  
ET SES COMPLÉMENTS  
SUR AGRICA-VOUS.COM**

**04**

### LES ACTUS

- Déclaration Sociale Nominative : dernière ligne droite !
- L'excellence culinaire en maison de retraite
- Pays'Apprentis : la 5<sup>e</sup> édition est lancée
- Versements de fin d'année : c'est le moment !

**07**

### L'INTERVIEW

Aidants : notre rôle est de « faire savoir »

**08**

### LE POINT SUR...

Retraite anticipée : suis-je concerné par le dispositif « carrière longue » ?



**Claudine Sardier**, responsable développement social en gérontologie  
*Lire p. 7.*

**09**



## DOSSIER

### Prévention

## Comment AGRICA s'implique à vos côtés ?

**14**

### DÉCRYPTAGE

Simulateur : estimez le montant de votre future retraite

**15**

### TENDANCES

Colloque AGRICA 2016 : le travail à l'ère du digital

**16**

### PORTRAITS

- Retraite progressive : à la fois salarié et retraité
- Deuil d'un enfant : sur le chemin de la reconstruction

**Michel Blourde**, salarié à la Chambre régionale d'agriculture du Maine-et-Loire  
*Lire p. 16.*





## Dernière ligne droite !

Plus que quelques mois pour se mettre en ordre de marche. En 2017, la DSN sera généralisée à toutes les entreprises et à toutes les cotisations sociales : retraite complémentaire et supplémentaire, prévoyance, santé...

Depuis cet été, les entreprises payant plus de 50 000 € de cotisations URSSAF sont rentrées dans le dispositif. Et depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, si votre logiciel de paie le permet, vous pouvez nous transmettre des DSN selon la norme phase 3 (comprenant toutes les cotisations sociales) ou poursuivre vos envois en DSN phase 2 jusqu'à la paie de janvier 2017.

### Paramétrage de la DSN en phase 3

• **Votre entreprise est adhérente à la CPCEA ou à CCPMA PRÉVOYANCE ?** AGRICA met à votre disposition les fiches de paramétrage DSN phase 3 pour vos données prévoyance, santé et retraite supplémentaire. Elles sont disponibles sur les sites de net-entreprises et de la MSA, dans votre espace privé.



Connectez-vous à [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) ou [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

• **Votre entreprise est adhérente à AGRI PRÉVOYANCE ?** Dans le cadre de notre délégation de gestion, nous vous invitons à contacter votre caisse de MSA pour disposer de ces mêmes données de paramétrage.



Vous avez des questions ? Contactez-nous par email sur [prevoyance-dsn.blf@groupagricra.com](mailto:prevoyance-dsn.blf@groupagricra.com) ou consultez la rubrique DSN sur [www.groupagricra.com](http://www.groupagricra.com)

• **À noter :** afin de vous accompagner au mieux dans votre entrée dans la DSN, AGRICA met à votre disposition sur son site plusieurs fiches pratiques : récupération et utilisation de la fiche de paramétrage, gestion de votre tableau de bord DSN, etc.



N'hésitez pas à les consulter sur [www.groupagricra.com](http://www.groupagricra.com) > Entreprises > DSN

Vous êtes déjà

**9 000**

à nous transmettre aujourd'hui des DSN, comportant les données de 230 000 salariés.

### QUESTIONS FRÉQUENTES

**L'entrée en DSN à AGRICA et la production en phase 3 en janvier 2017 sont-elles liées ?**

Non. La date d'entrée en DSN à AGRICA déterminera si vos cotisations sont calculées sur la base des données de votre DSN. Dans la période transitoire, les anciennes procédures sont conservées.

**Faut-il utiliser toutes les références contrat transmises dans la fiche de paramétrage ?**

Oui, afin de gérer au mieux vos affiliations et garantir le calcul de vos cotisations.



## RESTEZ CONNECTÉS AVEC L'APPLI AGRICA

AGRICA vous accompagne partout ! Grâce à l'application AGRICA, consultez la liste de vos remboursements santé et/ou de vos paiements retraite, retrouvez les coordonnées de nos agences, contactez-nous... L'application est gratuite et téléchargeable pour les téléphones Apple et Android.

## PROLONGEZ LES VACANCES !

Envie de vacances hors saison pour profiter du calme et de tarifs avantageux ? L'action sociale du Groupe AGRICA vous propose, toute l'année, des structures de vacances de qualité à des tarifs préférentiels, en partenariat avec différents organismes. Résidences, villages clubs, hôtels, circuits, croisières, etc. : il y en a pour tous les goûts !



Découvrez nos offres sur [www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)



## CONTRATS COLLECTIFS SANTÉ : TOUT EST DANS LE GUIDE !

En tant qu'employeur, plusieurs évolutions réglementaires récentes vous imposent d'adapter votre contrat collectif de santé. Pour y voir plus clair, AGRICA met à votre disposition un guide pratique sur les réformes et les nouveaux dispositifs à mettre en place.



Téléchargez le guide sur [www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)

# L'excellence culinaire en maison de retraite

Innovar, donner du plaisir, jouer sur les goûts et les saveurs : tels sont les défis relevés par les 150 chefs cuisiniers d'EPHAD qui ont participé au concours Silver Fourchette. Après des épreuves départementales et régionales, trois chefs cuisiniers ont été primés. Soutenu par AGRICA, ce concours vise à lutter contre la dénutrition des seniors et promouvoir leur bien-être. Il a aussi permis d'initier une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en EPHAD. À partir d'un audit mené dans six établissements, une méthodologie simple de lutte anti-gaspillage sera diffusée auprès des 150 maisons participantes à Silver Fourchette ainsi qu'à l'ensemble des MARPA. ☒



En savoir plus sur [www.silverfourchette.org](http://www.silverfourchette.org)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre de son engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, AGRICA organise la 2<sup>e</sup> édition des Trophées « Gaspillage alimentaire : le temps des solutions » le 29 novembre 2016 à Paris. Six initiatives seront récompensées. Un événement à suivre sur Twitter : #gaspillagealimentaire et #TrophéesAGRICA



# Pays'Apprentis : la 5<sup>e</sup> édition est lancée

Depuis 4 ans, près de 7 800 apprentis du paysage ont bénéficié d'une aide financière grâce à Pays'Apprentis. Cette année encore, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage et les Organisations Syndicales de Salariés souhaitent que de nouveaux apprentis puissent se former de façon optimale, sans que la distance – et donc le coût – soit un obstacle. L'aide, comprise entre 150 et 500 €, prend en charge

une partie du coût de déplacement ou d'hébergement lié à l'éloignement entre le centre de formation et l'entreprise d'apprentissage.

## Comment en bénéficier ?

Si vous êtes apprenti dans une entreprise du paysage affiliée à la MSA et que vous rentrez dans l'année de votre diplôme, il vous suffit de télécharger le formulaire de demande d'aide et de le renvoyer avant le 10 décembre. L'aide est versée en une fois, après validation de votre dossier. ☒



Téléchargez le formulaire sur : [www.lesentreprisesdupaysage.fr](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr) ou [www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)



En savoir plus sur : [www.groupagricar.com/entreprises/PaysApprentis](http://www.groupagricar.com/entreprises/PaysApprentis) ou sur twitter : #PaysApprentis



## Épargne

# Versements de fin d'année : c'est le moment !

Ce n'est pas encore Noël... et pourtant. Les versements effectués avant la fin de l'année, sur votre compte individuel de retraite supplémentaire ou votre plan d'épargne salariale, vous donnent droit à des avantages. Pensez-y !

### → Vous bénéficiez d'un régime de retraite supplémentaire (salariés affiliés à CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA) ?

En plus de vos cotisations obligatoires, vous pouvez effectuer des versements individuels qui, si réalisés avant le 18 décembre, vous feront bénéficier d'une économie d'impôt sur votre prochaine déclaration (déductibles de votre revenu imposable dans la limite la plus élevée entre 10 % du PASS de l'année dernière, soit 3 804 € en 2016 et 10 % de votre rémunération limité à 8 fois le PASS de l'année dernière, soit 30 432 € en 2016).



**Pour en profiter,**  
connectez-vous à votre compte privé sur [www.groupagricra.com](http://www.groupagricra.com)

### → Vous bénéficiez d'un plan d'épargne salariale (PEE ou PERCO) mis en place par votre entreprise ?

N'attendez plus pour effectuer des versements. Réalisés avant le 12 décembre, ils vous permettront de bénéficier en 2016 de l'abondement éventuellement mis en place par votre entreprise. ☒



**Rendez-vous sur**  
[www.agrica-epargne.com](http://www.agrica-epargne.com)

## LE RAPPORT DE GESTION EST EN LIGNE

Vous êtes salarié d'un organisme professionnel agricole ?

Retrouvez toute l'actualité, le fonctionnement, les avantages et le rendement de votre régime, dans le rapport de gestion 2015 du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE.



**Consultez le rapport sur**  
[www.groupagricra.com](http://www.groupagricra.com)



## LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT RENFORCÉE

Les pouvoirs publics ont engagé un processus de renforcement de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. À ce titre et en qualité d'organisme assureur, AGRICA est tenu de renforcer sa vigilance et les contrôles lors de certaines opérations (remboursement de cotisations > 5 000 € ou > à un trimestre, versements individuels ≥ 8 000 € ou 25 % de la rémunération annuelle, opérations de rachat, etc.).  
Merci de votre collaboration !



## L'AGENDA

### SIAL

Du 16 au 20 octobre  
Paris Villepinte (93)

### AGRIMAX

Du 27 au 29 octobre  
Metz (57)

### FÊTE DES GRANDS VINS DE BOURGOGNE

Du 18 au 20 novembre  
Beaune (21)

### GREEN GOLF CONVENTION

Du 22 au 24 novembre  
Mallemort (13)

### VINITECH-SIFEL

Du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre  
Bordeaux (33)

### SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Du 25 février au 5 mars  
Paris - Porte de Versailles (75)

### SÉMINAIRE

« ACCOMPAGNER LE DEUIL »

### DÉCÈS CONJOINT

Du 6 au 11 mars 2017  
Cabourg (14)

Du 13 au 18 mars 2017  
Biarritz (64)

Du 20 au 25 mars 2017  
Moëlan-sur-Mer (29)

### DÉCÈS CONJOINT (POUR LES FAMILLES)

Du 9 au 14 avril 2017  
Le Croisic (44)

**Aidants**

# Notre rôle est de « faire savoir »



AGRICA a mis en place, avec Agevillage, une plateforme d'informations dédiée aux aidants. **Claudine Sardier, responsable développement social en gérontologie, vous présente ce nouvel outil.**

### Pourquoi un site d'informations pour les aidants ?

**Claudine Sardier :** Nous nous sommes rendus compte que les familles sont démunies dans leur recherche d'information, car cette dernière existe mais elle est dispersée. L'objectif de la plateforme MonAgevillage AGRICA est d'apporter une réponse directe et structurée, « en moins de 3 clics ». L'information à laquelle on accède par MonAgevillage est volontairement large, car nous sommes convaincus qu'il n'y a pas qu'UNE solution à un besoin ou un problème, mais DES réponses. MonAgevillage est un nouveau service, parmi tous ceux que nous proposons pour les aidants, comme l'aide à domicile ou l'aménagement du logement.

### Que trouve-t-on sur MonAgevillage ?

**C.S. :** Les thématiques sont nombreuses : la maladie d'Alzheimer, la protection juridique, les aides, la recherche d'établissements, des conseils pratiques, etc. Certains dispositifs sont peu connus, comme les accueils de jour ou temporaires. Les familles n'osent pas en franchir les portes. Le rôle d'AGRICA est de « faire savoir » et de donner envie aux familles d'essayer les solutions qui fonctionnent. Enfin, sur MonAgevillage, l'aidant peut prendre connaissance des événements locaux (conférences, ateliers, formations, etc.). Ce sont autant d'occasions d'informations et de partage d'expérience.

### Quelles sont les principales autres actions d'AGRICA en faveur des aidants ?

**C.S. :** AGRICA noue de nombreux partenariats sur le territoire avec, pour objectifs, d'offrir un service de proximité aux familles et de valoriser les initiatives pour inciter d'autres à les mettre en œuvre, ailleurs. C'est le cas de notre partenariat avec l'Union des Bistrot Mémoire, qui vise à favoriser le déploiement des Bistrot Mémoire, ces lieux de convivialité et d'échanges pour les personnes atteintes de troubles de la mémoire. Nos ressortissants ont pu également tester le premier Village Répétit Familles (VRF) qui a ouvert ses portes en 2015. Le projet est original et novateur : associer, sur un même lieu, un village de vacances et une structure médico-sociale pour prendre soin des personnes aidées. En effet, malgré les difficultés, aidants et aidés peuvent encore s'autoriser

à partir en vacances ensemble, pour du plaisir partagé. La prise en charge du Groupe AGRICA peut aller jusqu'à 85 % du coût du séjour, dans la limite de 15 jours renouvelables l'année suivante. Enfin, nous avons mené l'année dernière une enquête auprès des salariés et retraités, pour identifier, parmi eux, les aidants et leurs besoins. 2 000 personnes nous ont répondu spontanément. Nos conseillers les ont recontactés une par une, pour un entretien personnalisé, la mise en place de services ou l'envoi d'informations. ☒



**En savoir plus sur**  
[www.groupagricra.com/retraité/](http://www.groupagricra.com/retraité/)  
AGRICA à vos côtés pour accompagner un proche



**« Comment AGRICA accompagne les aidants »**  
À voir sur [www.youtube.com/GroupeAGRICA](http://www.youtube.com/GroupeAGRICA)

## AUXIVISION, L'APPLI À VOIR PROCHAINEMENT



**Les problèmes de vision ont un impact direct sur la perte d'autonomie. Pourtant l'étude AMI<sup>(1)</sup> a démontré qu'une meilleure prise en charge (comme le simple usage de loupes) permet d'améliorer ses capacités visuelles. C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique de prévention, AGRICA soutient le lancement de l'application Auxivision, qui sera disponible gratuitement courant novembre pour tous les ressortissants du Groupe AGRICA pendant 5 ans. L'application donne**

**des informations sur la mal vision, des « trucs et astuces », un forum, un espace dédié aux spécialistes et professionnels et un outil de simulation pour que les proches puissent imaginer ce que la personne malade voit... Rendez-vous sur [www.groupagricra.com](http://www.groupagricra.com) pour télécharger gratuitement l'appli dès sa sortie !**

*(1) Programme de recherche sur le vieillissement et la dépendance en milieu rural, cofinancé par AGRICA entre 2006 et 2015.*

## Retraite anticipée

# SUIS-JE CONCERNÉ PAR LE DISPOSITIF « CARRIÈRE LONGUE » ?

Vous avez commencé à travailler très jeune et vous avez effectué une carrière longue ? Vous pouvez, sous certaines conditions, demander votre retraite avant l'âge légal de départ à la retraite. **Explications.**



### Quelles sont les conditions ?

Vous devez remplir simultanément deux conditions :

- justifier d'une certaine durée d'assurance cotisée ;
- et d'une durée d'assurance minimale en début de carrière.

La condition de début d'activité dépend de votre âge de départ à la retraite anticipée.

#### **Pour un départ anticipé avant l'âge de 60 ans, vous devez :**

- avoir commencé à travailler avant l'âge de 16 ans ;
- justifier de la durée d'assurance cotisée nécessaire pour le taux plein augmentée de 4 ou 8 trimestres en fonction de l'âge ;
- réunir au moins 5 trimestres à la fin de l'année civile de votre 16<sup>e</sup> anniversaire (4 trimestres si vous êtes né au cours du dernier trimestre).

#### **Pour un départ anticipé à l'âge de 60 ans, vous devez :**

- avoir commencé à travailler avant l'âge de 20 ans ;
- justifier de la durée d'assurance cotisée

En 2015,  
**6 582**

salariés  
non-cadres  
agricoles

&

**1 248**

salariés cadres  
agricoles ont  
bénéficié d'une  
retraite anticipée  
pour carrière  
longue.

nécessaire pour le taux plein et variable selon la génération ;

- réunir au moins 5 trimestres à la fin de l'année civile de votre 20<sup>e</sup> anniversaire (4 trimestres si vous êtes né au cours du dernier trimestre).

### Quelles sont les démarches à effectuer ?

#### ① Obtenez votre attestation

Avant de déposer votre demande, prenez contact avec votre MSA afin qu'elle examine votre droit à la retraite anticipée. Après étude de votre dossier, la MSA vous délivre une attestation indiquant que vous remplissez les conditions pour une retraite anticipée pour longue carrière, ainsi qu'un formulaire de demande de retraite anticipée. Cette attestation est une pièce indispensable pour partir en retraite anticipée pour carrière longue. Vous pouvez l'obtenir auprès de votre caisse jusqu'à six mois avant la date de départ.

#### ② Déposez votre dossier

**Pour la retraite de base :** si les conditions sont remplies, vous avez trois mois pour déposer votre dossier complet auprès de votre caisse.

**Pour la retraite complémentaire :** contactez le réseau CICAS qui vous aidera à compléter votre dossier avant de le transmettre au Groupe AGRICA pour le calcul et le paiement de votre retraite.

**0 820 200 189** Service 0,09 € / min  
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h

## DURÉE D'ASSURANCE COTISÉE : QUE PREND-ON EN COMPTE ?

Toutes les périodes qui ont donné lieu à cotisations sont prises en compte dans le calcul des trimestres ainsi que :

- les périodes de service national, dans la limite de 4 trimestres ;
- les périodes de chômage indemnisé, dans la limite de 4 trimestres.



**Prévention**

# COMMENT AGRICA S'IMPLIQUE À VOS CÔTÉS ?

Préserver sa santé, cultiver le bien-être ou investir dans la qualité de vie au travail, présente des bénéfices à long terme pour la société. Fidèle à l'adage « il vaut mieux prévenir que guérir », AGRICA vous accompagne pour que vous et votre entreprise deveniez « acteur de santé ».

**10** ➔ ENTREPRISES  
« Lieu de santé »  
pour les salariés

**12** ➔ RETRAITÉS  
La prévention  
à tout âge





## ENTREPRISES

# 1 « Lieu de santé » pour les salariés

87 % des dirigeants du privé pensent que c'est le rôle de l'entreprise de contribuer à la bonne santé des salariés<sup>(1)</sup>. Certes, tout employeur a une obligation légale de protéger la santé physique et mentale des salariés (article L-412-1 et 2 du Code du travail). Mais au-delà de la réglementation, les employeurs sont conscients des attentes croissantes de leurs salariés sur ce sujet. « L'environnement économique, social et technologique dans lequel nous évoluons aujourd'hui est en pleine mutation et se traduit par une réelle évolution des attentes des collaborateurs sur la dimension qualitative du rapport au travail », explique Christian Couchoud, DRH du Crédit Agricole Assurances.

### LUDIAGRI, OUTIL DE PRÉDIAGNOSTIC DES RISQUES

Comment connaître les besoins de l'entreprise et de ses salariés en matière de prévention ? AGRICA a développé un outil gratuit de prédiagnostic des risques, Ludiagri, pour recenser les besoins de chaque salarié. Présenté sous forme de jeu pédagogique, chaque salarié est invité à répondre à une série de questions de manière anonyme. Une fois consolidés, les résultats donnent le « profil prévention » de l'entreprise, en vue de déployer des actions de prévention correspondantes. Aujourd'hui axé sur la thématique des risques psycho-sociaux, Ludiagri sera demain disponible sur d'autres thématiques : alimentation-nutrition, gaspillage alimentaire, etc.

La prévention répond à une vision positive de la santé : ce n'est pas le fait d'être malade, l'objectif est, au contraire, de se sentir bien. La santé des salariés ne repose pas uniquement sur une absence de maladie, mais plus globalement sur un état de bien-être au travail.

### Actions de prévention

Pour répondre à ces nouveaux enjeux et aider les entreprises à être « lieu de bien-être et de santé », l'action sociale du Groupe AGRICA propose de mettre en place des actions de prévention. Les dispositifs sont nombreux : campagne de vaccination antigrippale, accompagnement au sevrage tabagique, prévention des risques auditifs, reprise d'activité après un long arrêt de travail, bilan de santé « seniors » ou encore séminaire « préparation à la retraite ». Qu'elles soient sanitaires ou liées à la qualité de vie au travail, ces actions rencontrent un vif succès. En 2015, plus de 11 000 salariés ont participé à un atelier de prévention organisé au sein de leur entreprise, en partenariat avec AGRICA.

### AGRICA Prévention Santé

Pour aller plus loin et aider les entreprises à mettre en place une démarche de prévention, AGRICA



## Une journée type avec AGRICA Prévention Santé

sur le thème des troubles musculo-squelettiques (TMS).

**AGRICA**  
Prévention santé

Avec AGRICA  
et votre entreprise,  
préservez votre  
capital santé

C'est jour de prévention aujourd'hui dans votre entreprise ! L'équipe d'AGRICA Prévention Santé est venue installer le matériel hier... Tout est prêt pour accueillir et sensibiliser les salariés.

### 9 heures

Début des entretiens personnalisés pour les salariés qui ont pris rendez-vous. À tour de rôle, pendant 15 min, ils testent auprès d'un ergothérapeute leur posture devant un poste de travail témoin. Objectif : corriger les mauvaises postures et adopter les bons réflexes pour limiter les risques de TMS.

### 11 heures

La salle dédiée aux stands thématiques ouvre ses portes pour la journée. L'équipe d'AGRICA Prévention Santé ainsi qu'un professionnel de santé (médecin, infirmier, etc.) accueillent et guident les salariés parmi les panneaux d'information. Les visiteurs repartent avec de la documentation, pour ne pas oublier les conseils reçus !



### 12 heures

Pendant la pause déjeuner, rien de mieux qu'une séance collective de sophrologie, pour se relaxer et apprendre à gérer son stress.



### 13 heures

La pause déjeuner continue avec la conférence. Animée par un professionnel de santé, la conférence est ouverte à tous, pour approfondir la thématique des TMS.



**Vous souhaitez en savoir plus sur AGRICA Prévention Santé ?**

Écrivez-nous sur [preventioninsertion.blf@groupagric.com](mailto:preventioninsertion.blf@groupagric.com) pour solliciter un rendez-vous téléphonique.

a développé le service AGRICA Prévention Santé. Dispositif personnalisable en fonction des besoins des entreprises et de leurs salariés et complémentaire des plans de prévention déployés par le réseau MSA, AGRICA Prévention Santé propose des actions de sensibilisation pouvant facilement et rapidement être mises en œuvre par les entreprises. Concrètement, le dispositif allie informations pédagogiques, ateliers collectifs et rendez-vous individuels avec des professionnels de santé. « Ces ateliers de prévention en entreprise nous permettent de discuter avec les gens dans un autre cadre que la consultation médicale. Cela aide à désacraliser la relation médecin-malade » explique le Dr. Kierzek, présent lors de l'atelier de prévention organisé par le Crédit Agricole Assurances sur le thème des troubles musculo-squelettiques. Plusieurs thèmes sont d'ores et déjà disponibles, tels que les troubles musculo-squelettiques, le sommeil, le stress... et dans les mois à venir, l'alimentation-nutrition, les risques cardio-vasculaires et le gaspillage alimentaire. Ces thèmes seront enrichis en fonction des besoins des entreprises adhérentes. ☒

(1) Observatoire Entreprise et Santé, 2014.

## ➔ DOSSIER

Comment AGRICA s'implique à vos côtés ?

# L'avis de l'expert

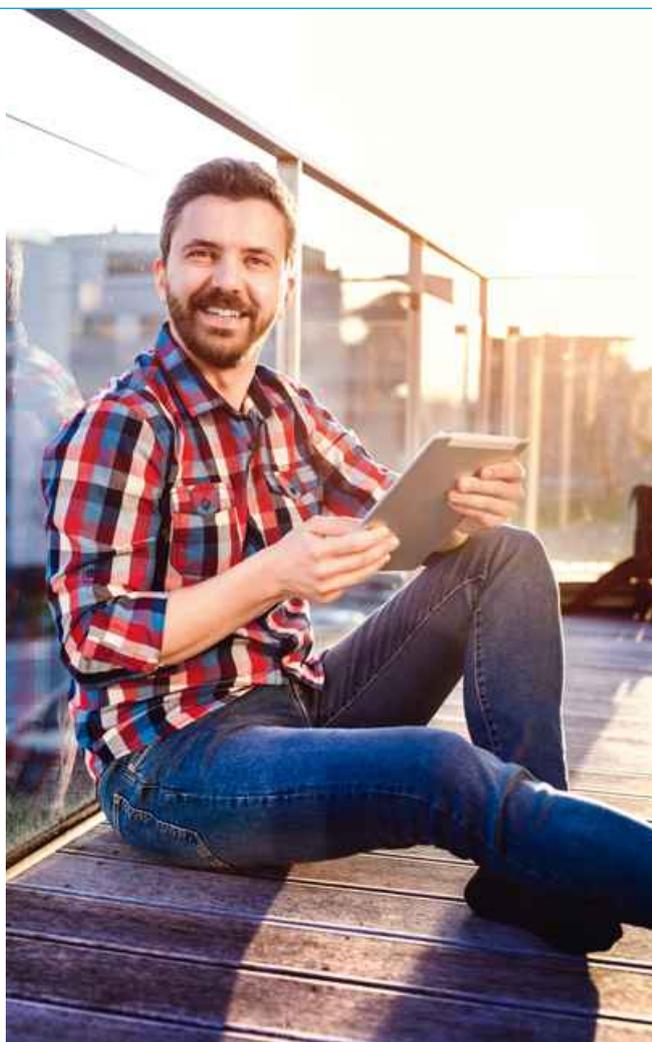
« Les ateliers et les exercices proposés sont vecteurs de changement »

Le déploiement d'AGRICA Prévention Santé traduit l'évolution de la perception de la prévention tant côté entreprises que salariés. Pour ces derniers, c'est l'opportunité d'être acteurs de leur capital santé et d'intégrer la dimension prévention dans leur cadre professionnel. Pour les entreprises, c'est la possibilité

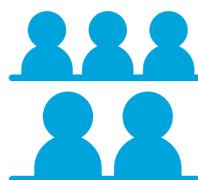
d'agir au quotidien pour favoriser les bons réflexes et renforcer le bien-vivre au travail. Les ateliers et les exercices proposés ont la force de la simplicité et sont d'autant plus vecteurs de changement qu'ils sont destinés à être reproduits pour intégrer une hygiène de santé au quotidien.



Marie-Paule Febvre,  
responsable du département  
prévention santé en  
entreprise et insertion



### CHIFFRES-CLÉS

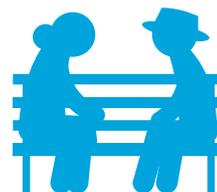


**800**

salariés ont participé  
aux ateliers proposés  
par AGRICA Prévention  
Santé en 2015.

**1 600**

retraités ont participé  
aux bilans de prévention  
médico-psycho-sociaux  
en 2015.



**1 250**

retraités ont participé  
aux séminaires  
« bien vieillir » en 2015.



## 2 RETRAITÉS

# La prévention à tout âge

Il n'y a pas d'âge pour adopter des comportements gagnants en matière de prévention ! Pour vous aider à préserver votre santé le plus longtemps possible, le Groupe AGRICA multiplie les rendez-vous.

L'action sociale vous propose, sur invitation, un parcours de prévention constitué de quatre séminaires (transition vie professionnelle-retraite, vieillissement, santé et relaxation), dont une grande partie du coût est prise en charge par le Groupe AGRICA. Plus que des astuces ou exercices pour rester en forme, ces réunions visent surtout à initier une réflexion sur l'avancée en âge et prendre conscience que chacun est acteur de sa vieillesse.

Les nouveaux retraités peuvent également bénéficier d'un bilan de prévention complet grâce à la participation du Groupe AGRICA à 15 centres de prévention Agirc-Arrco répartis dans toute la France. « Un entretien et un examen clinique complet sont réalisés avec les professionnels du centre pendant 2 h 30. Tous les domaines

de la santé sont examinés. Une psychologue évalue ensuite le bien-être psychologique, la mémoire et d'éventuelles difficultés sociales. Ce bilan permet d'établir un profil précis de la santé du patient et de proposer un programme personnalisé incluant des conseils pour améliorer des habitudes de vie et si besoin, des éléments à approfondir avec le médecin traitant », explique le Dr Almeida, directrice du centre de Clermont-Ferrand.

Enfin, le Groupe AGRICA organise de nombreux événements, ateliers ou conférences sur des thèmes variés liés à la santé et au bien-être. Chaque année, AGRICA est partenaire de la Journée nationale de l'audition ainsi que des Journées nationales de la macula, lors desquelles vous êtes invités à bénéficier d'un test de dépistage auditif ou visuel. ☒



**Pour en savoir plus sur les différents dispositifs de prévention,**  
rendez-vous sur [www.groupagricra.com](http://www.groupagricra.com)

# Simulateur

## Estimez le montant de votre future retraite

Combien de trimestres devez-vous encore cotiser ? Quelle pension pouvez-vous espérer une fois à la retraite ? **En moins de 5 minutes, obtenez une première estimation du montant de votre future retraite sur la base de vos données réelles, grâce au nouveau simulateur.**

**1**

Rendez-vous sur **www.agirc-arrco.fr** et connectez-vous à (ou créez) votre espace personnel pour accéder au simulateur. Indiquez :

- le montant de votre salaire,
- votre situation familiale,
- le nombre d'enfants.

**Lancez la simulation !**

**2**

Le simulateur récupère et extrait automatiquement les informations qui figurent sur votre relevé individuel de situation.

**3**

Vous obtenez le résultat de votre simulation.

**À noter :** depuis septembre 2016, le simulateur prend en compte la quasi-totalité des régimes obligatoires de retraite de base et complémentaires (commerçants, fonction publique, etc.).

Première évaluation du montant de votre future retraite à 62 ans, puis tous les ans jusqu'à 67 ans.

*Les dernières évolutions réglementaires (notamment le dispositif de bonus/malus applicable à partir de janvier 2019) sont prises en compte.*

Ce scénario a été créé le 22 avril 2016 à partir de vos données personnelles et de vos informations de carrière

DONNEES PERSONNELLES		CARRIERE PASSEE	
Monsieur GARCIA BLANQUED MARCEL Né le 28 août 1965		TRIMESTRES ACQUIS 118 / 161	
NUMERO DE SECURITE SOCIALE 1 60 08 99 134 234	DATE DE DEBUT DE CARRIERE janvier 1988	Il vous reste 50 trimestres à acquérir pour pouvoir partir à taux plein. Votre simulation tient compte des modifications que vous avez apportées à votre carrière.	
ADRESSE MAIL olivier.schapman-ev@lesia.fr	CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ACTUELLE Salarié(e) de secteur privé	CARRIERE FUTURE	
SITUATION FAMILIALE Célibataire	Taux d'activité actuel Temps plein   100%	PROGRESSION DE LA REMUNERATION Comme l'inflation	
nombre d'enfants 0	REVENUS ACTUELS 3134€ brut mensuels sur 12 mois	CHANGEMENT DU TAUX D'ACTIVITE Non	
		CHANGEMENT DE STATUT PROFESSIONNEL Non	
		SIMULATION D'UNE PERIODE DE CHOMAGE DANS LE Jusqu'à la fin de ma carrière à partir de 01/01/17	
En partant à l'âge de <b>65 ans</b> AVCC 168 TRIMESTRES	Vous pourriez prétendre à <b>1 954€</b> NET/MOIS	Ce qui correspondrait à <b>77%</b> DE VOTRE DERNIER SALAIRE ESTIMÉ	Niveau de fiabilité ★★★★☆ <b>3.5/5</b>

Nombre de trimestres acquis et restant à acquérir pour partir au taux plein.

Vous pouvez réaliser d'autres simulations en faisant des hypothèses différentes sur la poursuite de votre carrière.

Plus vous êtes proche de la retraite et plus la simulation est fiable.

Le simulateur sera très prochainement disponible sur [www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)



Acteur du débat public et engagé socialement, AGRICA organise chaque année un colloque sur un sujet de société.

Colloque AGRICA 2016

# Le travail à l'ère **DU DIGITAL**

Nouvelles formes, nouveaux modèles, nouvelles générations... Comment le travail se réinvente-t-il ? Le Groupe AGRICA a lancé le débat en réunissant six experts lors de son colloque annuel le 16 juin. **Morceaux choisis.**



« Le travail s'articule autour de trois dimensions : production, protection et réalisation de soi.

Les deux premières sont aujourd'hui remises en cause, alors que la 3<sup>e</sup> est celle vers laquelle on tend. Le digital peut être un ami ou un ennemi, mais c'est avant tout un outil, ni « bien » ni « pas bien ». Les outils sont là, il faut repenser nos métiers avec eux ».

**Aurélie Duthoit, consultante transformation vers l'entreprise collaborative.**



« Au travail, les collectifs qui fonctionnent bien traversent plus facilement les périodes

de changement. Un service des urgences dont le collectif fonctionne divise par deux le risque de *burnout*. Les dons et les contredons entraînent un endettement mutuel progressif : "Quand on s'aime, on ne compte plus" car on ne sait plus qui est crédeur ou débiteur ».

**Jean-Edouard Grésy, anthropologue, président de AlterNego.**



« Les étudiants ne veulent pas tout sacrifier au travail, comme leurs parents ou grands-parents. Ils recherchent

l'épanouissement. Aujourd'hui la connaissance est partout, au bout de notre smartphone. Plus que la connaissance, l'école doit désormais apprendre aux enfants à se poser les bonnes questions. A l'université, nous formons par silos et seulement aux *hard skills* (compétences techniques) alors que nous devrions travailler sur les *soft skills* (qualités humaines et relationnelles). Les compétences relationnelles sont les plus importantes en management ».

**Isabelle Barth, ancienne directrice générale de l'EM Strasbourg.**



« Il est impossible de calculer la réalisation de soi au travail. Nous constatons actuellement une dissociation entre ce que

l'on attend du travail et sa financiarisation. La plainte au travail la plus répandue est de ne pas pouvoir bien faire son travail, ce qui est significatif ».

**Fabienne Hanique, professeur de sociologie à l'Université Paris VII.**



« L'innovation consiste à imaginer une idée nouvelle, adéquate, appliquée pour créer une richesse. Pour produire une

innovation, il faut travailler avec des profils différents. Pour créer une machine agricole par exemple, nous observons et discutons avec les agriculteurs. C'est de la co-construction ».

**Corinne Jouanny, directrice de l'innovation et d'Altran Lab.**



« Nous ne serons pas tous travailleurs indépendants. Le modèle sera de plus en plus hybride. De plus, nous ne

réaliserons pas le même métier une vie entière ».

**Vincent Huguet, fondateur et CEO de Hopwork.**



**Le sujet vous intéresse ?**

Retrouvez la synthèse des débats sur [www.groupagricra.com/colloque](http://www.groupagricra.com/colloque) ainsi que l'intégralité du colloque en vidéo et les meilleurs moments de chaque intervenant sur [www.youtube.com/ GroupeAGRICA](http://www.youtube.com/ GroupeAGRICA)

## Retraite progressive **À LA FOIS SALARIÉ ET RETRAITÉ**

Il y a ceux à qui il manque des trimestres pour toucher leur retraite à taux plein. Ceux qui ne souhaitent pas s'arrêter de travailler complètement ou ceux qui veulent travailler plus longtemps pour améliorer le montant de leur future retraite.

Pour eux, la retraite progressive est une option à envisager. Michel a fait ses calculs : aujourd'hui en retraite progressive, **il est à la fois un salarié et un retraité qui ne regrette pas son choix !**



« A 60 ans, la plupart de mes collègues du même âge sont partis à la retraite. Ils avaient commencé à cotiser très jeunes. Ce n'était pas mon cas, et j'avais calculé que je devrais travailler jusqu'à 64 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. J'avais déjà de nombreux projets en tête, mais il n'était pas question que je parte avec une forte décote :

j'avais encore deux enfants étudiants pour lesquels je payais un loyer, des études et de quoi vivre au quotidien. Un collègue m'a parlé de la retraite progressive, à laquelle on peut prétendre à partir de 60 ans. Je me suis renseigné sur

Internet, auprès de l'Association des Retraités des Organismes Professionnels Agricoles dont je suis adhérent, mais surtout à la MSA et AGRICA, auprès desquels j'ai sollicité un entretien. J'ai obtenu des estimations fiables de ma future retraite (de base et complémentaire), à partir desquelles j'ai pu faire mes calculs.

### **Une activité à temps partiel**

J'ai d'abord sollicité la réduction de mon temps de travail à 50 % et négocié les modalités de mon contrat avec mon employeur. J'étais le premier salarié à la Chambre régionale d'agriculture à faire cette démarche. Si la négociation a été facile, les modalités d'application ont été plus compliquées. Je souhaitais notamment pouvoir cotiser sur la base d'un temps plein pour ma retraite



« La question de la retraite progressive mérite d'être posée. Mon conseil : se rapprocher de la MSA et d'AGRICA pour avoir des simulations fiables, à partir desquelles faire ses calculs. »

Michel Blourde, salarié à la Chambre régionale d'agriculture du Maine-et-Loire



En retraite progressive depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, Michel Blourde perçoit un salaire et une pension de retraite dont le montant est temporaire.

complémentaire, ce qui a nécessité une concertation entre organismes. Je suis en retraite progressive depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015. J'occupe toujours le poste de chargé d'études économiques, mais avec un nombre réduit de dossiers. Entre ma pension de retraite temporaire et mon salaire, je gagne presque autant qu'avant... en travaillant à mi-temps ! Ce rythme est très appréciable pour une fin de carrière : cela laisse du temps libre pour se reposer et penser ses projets à la retraite. Pour l'employeur aussi c'est gagnant, puisqu'il peut adapter ses effectifs et économiser une partie de salaire. D'ici le 1<sup>er</sup> mai 2017, j'aurai cotisé tous mes trimestres et je pourrai alors

mener à bien mes nombreux projets : voyager, me perfectionner au piano, construire une maison en bord de mer et m'occuper de ma maman âgée.

### Une décision personnelle

Le bilan de ce dispositif ? Je ne pars pas plus tôt ni avec une plus grosse retraite ; en revanche j'aurai travaillé à mi-temps les 2 dernières années. La décision est très personnelle : elle dépend des projets que l'on a pour sa retraite, de son état de santé, de la fiscalité, de la législation qui évolue vite. Ce qui est sûr, c'est que la question de la retraite progressive mérite d'être posée. ☒

## LA RETRAITE PROGRESSIVE

### Quels sont les critères ?

- Avoir 60 ans minimum ;
- Justifier d'une durée d'assurance égale à 150 trimestres et plus (tous régimes confondus) ;
- Bénéficier de la retraite MSA ou Sécurité sociale au titre de la retraite progressive ;
- La durée du temps partiel ne doit pas être inférieure à 40 % ni supérieure à 80 % de la durée légale applicable dans l'entreprise.

### Quelles sont les démarches pour en bénéficier ?

- Contacter au préalable vos caisses pour vérifier avec elles les conséquences du dispositif sur votre future retraite ;
- Télécharger le formulaire de demande de retraite sur [www.msa.fr](http://www.msa.fr) ou contactez la MSA de votre département ou le CICAS

0 820 200 189 Service 0,09 € / min + prix appel

- Cocher la case retraite progressive ;
- Joindre la copie du contrat de travail à temps partiel ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant que vous n'exercez aucune autre activité.

### Comment fonctionne le dispositif ?

Le dispositif consiste à passer à temps partiel dans votre activité, tout en percevant une partie de votre pension (de base et complémentaire). Vous continuez à cotiser et valider des trimestres qui seront pris en compte au moment de la liquidation définitive de votre dossier. Le montant de votre retraite est proportionnel au temps partiel.

### Mon employeur peut-il s'y opposer ?

Oui. Votre employeur n'est pas obligé d'accepter votre passage à temps partiel. L'accord des deux parties (employeur et salarié) est nécessaire pour la mise en œuvre de la retraite progressive.

### Y a-t-il un engagement sur la durée ?

Non, dès lors que vous avez plus de 60 ans.



Pour en savoir plus : rendez-vous sur

[www.groupagricra.com](http://www.groupagricra.com)  
>retraité>vivre sa retraite  
ou contactez le

0 821 200 800 Service 0,09 € / min + prix appel

## Deuil d'un enfant

# SUR LE CHEMIN DE LA RECONSTRUCTION

Quels que soient l'âge et les circonstances, la mort d'un enfant est une épreuve terrible. Pour vous permettre d'en parler et de rencontrer des personnes partageant la même souffrance, AGRICA organise chaque année un séminaire pour les personnes en deuil d'un enfant.

**La famille Joignant y a participé. Témoignage.**



« Ambroise est « parti » à 19 ans, on ne pensait pas que ce serait si rapide. Il était atteint de la myopathie de Duchenne, la forme la plus grave de myopathie. Ambroise était notre troisième enfant. Avant lui, il y a Stéphane, qui est lui aussi touché par la même maladie. Puis Angélique, et notre petit dernier Valentin. Un an après la mort d'Ambroise, nous avons reçu un courrier du Groupe AGRICA nous invitant à un séminaire deuil d'un enfant pendant

5 jours au Cap d'Agde. J'ai appelé pour avoir plus d'informations. Au début mon mari n'était pas très partant, il l'a fait pour moi. Et aussi parce que c'était l'occasion d'une sortie. Malheureusement Angélique n'a pas pu partir avec nous, elle passait ses examens à l'université au même moment. Nous avons fait les 9 heures de route jusqu'au Cap d'Agde dans notre petit camion, avec Valentin, Stéphane et son fauteuil roulant ! Nous n'avions pas d'attente particulière, nous y sommes allés sans appréhension.

### **Du rire et des larmes**

Nous avons rencontré là-bas des gens très différents, mais avoir vécu la mort d'un enfant – que

⬅ « Nous aimerions qu'AGRICA organise une deuxième session pour tous se retrouver. »

*Monsieur et Madame Joignant*



*Un an après la mort de leur fils, les Joignant ont participé en famille au séminaire deuil organisé par AGRICA au Cap d'Agde.*

ce soit un suicide, un accident ou au terme d'une maladie – nous a rapprochés. Nous nous sommes tout de suite tutoyés. Ça fait du bien d'être avec des personnes qui partagent votre souffrance ! J'ai pu exprimer des choses que je n'avais jamais dites, car il nous est encore difficile de parler d'Ambroise en couple. Il y a eu des moments durs et émouvants, notamment quand chacun a raconté la mort de son enfant. Bien sûr, il fallait passer par là. Mais nous avons aussi beaucoup ri !

Ce qui nous a le plus marqué ? L'accueil et la gentillesse des autres participants. Nous avons gardé contact avec un couple qui a perdu son fils unique dans un accident de voiture. Nous nous envoyons régulièrement des nouvelles par mail. Une autre participante nous a écrit en janvier pour nous souhaiter une bonne année. Le cadre était aussi très agréable. Nous avons fait des promenades

sur la plage, Stéphane était ravi, il adore l'eau.

### **Pour les enfants aussi**

Les enfants avaient leurs propres ateliers pour qu'ils puissent s'exprimer librement. Valentin n'a apparemment pas beaucoup partagé ses sentiments, il ne ressent pas le besoin de parler de la mort de son frère. Nous n'avons pas cherché à savoir ce qui s'était dit, cela ne nous regarde pas. Il a toutefois passé un bon séjour. Quant à Stéphane, il était entièrement pris en charge, ce qui nous a permis d'être totalement disponibles pour les ateliers.

À notre retour, la vie a repris son cours. Stéphane est en accueil de jour, et lorsqu'il est avec nous, c'est une attention de chaque instant. Nous aimerions qu'AGRICA organise une deuxième session pour tous se retrouver, et faire le point un an après sur le chemin parcouru. ☒

## LES SÉMINAIRES DEUIL

### Qu'est-ce que c'est ?

Depuis plus de 10 ans, AGRICA organise plusieurs fois par an des séminaires d'« accompagnement du deuil » pour tous les ressortissants ayant perdu leur conjoint ou un enfant à charge. Animés par des psychologues, ces séminaires vous donnent des repères pour entamer un chemin de reconstruction individuelle et familiale, vous permettre de vous ressourcer et rencontrer des personnes partageant la même peine. Ateliers de relaxation, détente, partage et réflexion en groupes : le séminaire est organisé pour que chacun puisse faire le point et se sentir compris. Tous les frais (hors frais de déplacement) sont pris en charge (hébergement et pension complète).

### Le mot de l'organisatrice

*« Lorsque nous reprenons contact avec les participants un an après le séminaire, beaucoup d'entre eux témoignent des effets concrets de leur séjour : arrêt de la prise de médicaments, meilleure alimentation, apaisement des tensions familiales, etc. Ces séminaires sont un moment de répit que les personnes en deuil ont le droit de s'accorder »,* Christine Tavernier, chargée de mission action sociale à AGRICA.



**Pour en savoir plus ou connaître les dates des prochains séminaires :**

- Décès conjoint (pour le conjoint seul) ;
  - Décès conjoint (en famille) ;
  - Décès d'un enfant (en famille).
- Contactez le 01 71 21 62 94.



**Comment AGRICA accompagne ses ressortissants en situation de deuil ?**

À voir sur [www.youtube.com/GroupeAGRICA](http://www.youtube.com/GroupeAGRICA)

# TROPHÉES AGRICA 2016

## Gaspillage alimentaire LE TEMPS DES SOLUTIONS

Tweetez sur les  
Trophées AGRICA 2016  
avec les hashtags :



#TrophéesAGRICA  
#gaspillagealimentaire

Dans le cadre de son engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, le **Groupe AGRICA** organise la 2e édition des Trophées «Gaspillage alimentaire : le temps des solutions», le 29 novembre 2016 à Paris.

Ces Trophées ont pour objectifs :

- d'offrir aux lauréats un outil de valorisation et de promotion de leurs initiatives,
- de soutenir financièrement le développement de projets innovants,
- de participer à la diffusion des savoir-faire et des bonnes pratiques.



ACHETER,  
PAS "AJETER" !

Découvrez les 20 nominés sur le site :  
[www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)

Conception graphique : Groupe AGRICA

### Retraite et action sociale :

**0 821 200 800** Service 0,09 € / min  
\* prix appel

Pour toutes les questions des entreprises  
et des particuliers sur la retraite  
et les dispositifs d'action sociale

\* Service ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 17 h, fermé le jeudi  
entre 12 h et 14 h

### Rencontrez votre conseiller AGRICA dans votre région

Pour retrouver les coordonnées du centre  
de clientèle le plus proche :  
[www.groupagricar.com/contactez-nous/](http://www.groupagricar.com/contactez-nous/)

### Contactez le Groupe AGRICA : 01 71 21 00 00\* (prix d'un appel local)

\* Nos conseillers sont à votre écoute  
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Le Groupe AGRICA est composé des institutions  
**CAMARCA, AGRICA RETRAITE AGIRC,  
AGRI PRÉVOYANCE, CCPMA PRÉVOYANCE**  
et **CPCEA**.

### Pour nous écrire, une adresse unique :

Groupe AGRICA  
21, rue de la Bienfaisance  
75382 Paris Cedex 08

### Suivez notre actualité sur :

[www.facebook.com/GroupeAgrica](http://www.facebook.com/GroupeAgrica)  
 [twitter.com/groupe\\_agrica](http://twitter.com/groupe_agrica)

### Téléchargez l'appli AGRICA sur :

App Store Google play

**Groupe AGRICA**  
[www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)